



# NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2023/106

Genève, le 24 août 2023

CONCERNE:

## LIBYE

### Retrait d'une recommandation de suspension du commerce

1. Dans la notification aux Parties n° 2022/033 du 13 mai 2022, le Secrétariat a informé les Parties que, conformément à la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP19), *Rapports nationaux*, le Comité permanent leur recommandait de ne plus autoriser le commerce de spécimens appartenant à des espèces inscrites aux annexes de la CITES avec la Libye, car ce pays n'avait pas fourni de rapport annuel durant trois années consécutives sans justification suffisante.
2. Le Secrétariat a maintenant reçu les rapports annuels de la Libye.
3. Le Secrétariat informe donc les Parties que la recommandation de suspension du commerce avec la Libye de spécimens appartenant à des espèces inscrites aux annexes de la CITES est retirée avec effet immédiat.